

M. Knowles: ...c'est que, lorsque les décisions d'un ministère portent sur des mesures déjà prises par le Parlement, nous avons le droit d'exiger des explications à la Chambre de la part du ministre intéressé.

L'hon. M. Chevrier: Vous n'avez pas le droit d'abuser des prérogatives de la Chambre.

M. l'Orateur: L'honorable député peut poser une question mais, si elle est trop technique ou trop longue pour que le ministre puisse y répondre au pied levé, le ministre a le droit de ne pas répondre immédiatement. Qui doit en décider? L'honorable député soutient que la question est pressante et qu'il faut y répondre immédiatement parce qu'un ministère a donné certaines directives; je ne crois pas que ce point puisse servir de critère quant au caractère urgent de la question. L'honorable député peut avoir l'impression que la question est pressante mais le ministre qui doit y répondre n'est nécessairement pas de cet avis.

L'hon. M. Chevrier: Toutes les questions de l'honorable député ont un caractère d'urgence.

M. l'Orateur: L'honorable représentant de Winnipeg-Nord-Centre a exposé un certain nombre de motifs pour établir qu'il y a urgence mais je ne crois pas que l'intérêt du pays en souffre si l'honorable député inscrit sa question au *Feuilleton*.

L'hon. M. Abbott: Très bien.

M. Knowles: Je vais le faire, monsieur l'Orateur, mais je ferai précéder ma question d'un astérisque.

SUBSIDES

CHÔMAGE—MOTION VISANT À L'EXAMEN PAR LE COMITÉ DES RELATIONS INDUSTRIELLES

La Chambre reprend l'étude, suspendue le mardi 16 février, de la motion de l'honorable M. Abbott, invitant la Chambre à se former en comité des subsides, de l'amendement de M. Green et du sous-amendement de M. Gillis.

M. J. H. Dickey (adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense): Monsieur l'Orateur, lorsqu'on a interrompu la discussion hier soir je m'efforçais de signaler les dangers qu'il y a à sous-estimer ou à amoindrir l'étendue du chômage qui sévit au pays en ce moment. J'ai dit que même si les données établies par les divers ministères semblaient démontrer que le nombre de chômeurs se rapprochait passablement du pourcentage des effectifs ouvriers mentionnés dans le mémoire du Congrès des métiers et du travail du Canada et du Congrès canadien du travail, ce chiffre peut être considéré comme

le pourcentage normal de chômeurs mis à pied par suite de différends ouvriers.

En signalant le danger qu'il y a d'amoindrir l'importance du problème, je pense qu'il convient également de signaler le danger, non moins grand, qu'il y a d'exagérer l'étendue du problème. A mon sens, en exagérant la situation on contribue sensiblement à l'aggraver. La confiance dans l'état de notre économie influe non seulement sur le commerce mais sur les consommateurs et sur divers aspects de notre vie économique. Non seulement les épargnants sont prudents lorsqu'ils doivent prendre une décision touchant un placement gagé sur l'avenir du pays, comme plusieurs des orateurs qui ont participé au débat hier soir l'ont signalé, mais même les gens de la classe ouvrière, les consommateurs de notre pays sont portés à interroger l'avenir lorsqu'ils songent à acheter les choses dont ils peuvent avoir besoin.

Si la population du Canada a confiance en l'avenir de l'économie, si elle croit avoir une chance raisonnable de continuer de gagner un salaire convenable et d'avoir l'argent nécessaire pour acquitter ses dettes, elle songera à acheter les choses dont elle a besoin et que d'autres citoyens du pays sont payés pour produire. Ainsi, en parlant sans raison de régression et de difficultés économiques, on sape non seulement la confiance des hommes d'affaires mais encore celle des consommateurs et des propos de ce genre ont un effet astringent sur l'économie dans son ensemble.

Selon moi, un des éléments des grands progrès que le Canada a accomplis depuis la guerre, réside non seulement dans la confiance que nos propres épargnants et ceux de l'extérieur ont entretenue à l'endroit de nos progrès et de notre avenir, mais encore dans la confiance profonde que les Canadiens ordinaires ont eue dans leur aptitude à faire leur vie et à améliorer leur sort, dans le cadre de cette économie.

A mon avis, tout ce qu'on dit à la Chambre qui soit de nature à saper sans raison cette confiance nuit à l'avancement et au progrès de notre nation.

Le point de départ du débat a été une proposition d'amendement présentée par l'opposition officielle à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides et une proposition de sous-amendement présentée par la CCF. Dans sa proposition d'amendement, l'opposition officielle demande qu'un comité parlementaire étudie la situation actuelle. Cette idée n'a certes pas été bien accueillie par ses voisins de gauche, les membres de la CCF. Bien que je n'accepte pas certaines déclarations formulées par des membres de la CCF quant à l'opportunité de